

REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UEMOA

Ouagadougou, le 9 décembre 2004**COMMUNIQUE DE PRESSE**

Le Conseil des Ministres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) s'est réuni, en session ordinaire, jeudi 09 décembre 2004, au siège de la Commission, à Ouagadougou au Burkina Faso, sous la présidence de Monsieur Grégoire LAOUROU, Ministre des Finances et de l'Économie de la République du Bénin, son Président en exercice.

Ont également pris part aux travaux, Monsieur Soumaïla Cisse, Président de la Commission de l'UEMOA, Monsieur Yves Donatien YEHOUESSI, Président de la Cour de Justice de l'UEMOA, Monsieur Damo Justin BARO, Vice-Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Issa COULIBALY, Vice-Président de la BOAD, Monsieur André DOSSI, Conseiller à la Cour des Comptes et Madame Oumou TRAORE, représentant le Comité Interparlementaire de l'UEMOA.

Au cours de cette session, le Conseil a examiné le projet de Budget Général des Organes de l'UEMOA pour l'année 2005 ainsi que des questions relatives à l'Enseignement supérieur, au Commerce, au Coton et à la Santé des populations.

S'agissant du projet de Budget Général des Organes de l'UEMOA pour l'exercice 2005, le Conseil l'a approuvé, équilibré en recettes et dépenses, à 50 135 423 081 FCFA, financé à hauteur de 43 487 352 816 F CFA, soit 86,74%, sur les ressources propres de l'Union et de 6 648 070 265 FCFA, soit 13,26%, de subventions extérieures.

En vue d'assurer une plus grande visibilité du processus d'intégration auprès des populations, ce Budget permettra de financer :

- le fonctionnement ordinaire et la conduite des chantiers communautaires ;
- le démarrage de 8 projets nationaux et de 4 projets communautaires dans le cadre du Programme minimum du Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale (FAIR) ;
- la poursuite de la construction des postes de contrôle juxtaposés aux frontières, entre les États membres ;
- la participation au capital de la Banque Régionale de Solidarité, nouvelle institution communautaire de financement des activités économiques non prises en charge par le système bancaire classique ;
- la contribution au fonds fiduciaire pour l'exécution du Programme Spécial Régional pour la Sécurité Alimentaire, au profit des États membres ;
- les versements compensatoires des moins values de recettes douanières aux États membres ;
- la poursuite de la construction du siège de la Cour de Justice et de la Cour des Comptes de l'UEMOA.

Le Conseil a encouragé la Commission à poursuivre ses efforts pour l'amélioration du recouvrement du PCS et l'assainissement de la situation financière de l'UEMOA.

Concernant l'Enseignement supérieur, le Conseil, après avoir entendu la Commission sur un projet de Directive portant Égalité de traitement des étudiants ressortissant de l'UEMOA, relatif à la détermination des conditions et des droits d'accès aux institutions publiques d'enseignement supérieur des États membres de l'Union, a décidé du report de l'examen de cet acte afin de permettre à la Commission de prendre en compte les préoccupations exprimées par les États.

Pour ce qui est du Commerce, le Conseil après avoir entendu la Commission sur l'évolution des négociations des accords commerciaux et d'investissements entre l'UEMOA et les pays tiers, a invité chaque Etat membre à transmettre, sans délai, à la Commission, l'ensemble des informations et documents nécessaires à la finalisation de ces accords.

S'agissant du Coton, le Conseil après avoir déploré la chute continue des cours de cette matière première, a donné mandat à la Commission et à la BOAD, d'organiser une rencontre régionale regroupant les représentants des États, les producteurs, les opérateurs économiques, les institutions multilatérales de financement et les partenaires au développement, en vue d'examiner les stratégies de redynamisation de la filière.

Concernant la Santé des populations, le Conseil a instruit la Commission de soutenir auprès de l'Union Européenne, la demande de prolongation du projet FED d'Appui au Renforcement de l'Indépendance Vaccinale en Afrique (FED-ARIVA), formulée par les Ministres chargés de la Santé des États bénéficiaires, dont ceux de l'Union, et qui arrive à terme en juin 2005.

Les Ministres ont, par ailleurs, exprimé leur préoccupation quant à la persistance de la crise en Côte d'Ivoire et ses répercussions sur la situation économique de l'ensemble de l'Union. Ils lancent un appel au Gouvernement, à toutes les forces politiques et au Peuple ivoiriens, pour un règlement pacifique et rapide de cette crise et expriment leur soutien aux initiatives en cours, dans la sous région et au sein de l'Union Africaine.

Enfin, le Conseil adresse à Son Excellence Mamadou TANDJA, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, ses vives félicitations à la suite de sa brillante réélection comme Président de la République du Niger.

Les Ministres, très sensibles à l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé durant leur séjour au Burkina Faso, expriment leur profonde gratitude à son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso, au Gouvernement ainsi qu'au peuple burkinabé.

Fait à Ouagadougou, le 09 décembre 2004

Le Président du Conseil des Ministres

Grégoire LAOUROU

